

Règlement du jeu – « Les Montbéliar'Days »

1. Société organisatrice

L'Association des Commerçants « Signé Montbé » CAEM, dont le numéro de SIRET est le numéro 391 774 759 00032, et le siège social sis 4, rue des Alliés – 25200 MONTBELIARD

2. Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, sous la responsabilité de son tuteur légal, (pas de discrimination d'âge ou de permis de conduire).

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Le personnel d'une boutique ne peut figurer parmi les participants en effectuant un achat dans l'établissement où il travaille.

3. Modalités

Le jeu a lieu du Samedi 10 Octobre 2026 jusqu'au Samedi 17 Octobre 2026 (hors Dimanche).

Quotidiennement un tirage au sort numérique sera réalisé par Studio Grinely, parmi les clients du jour des adhérents de l'association Signé Montbé volontaires, ayant effectué un achat lors de cette journée sur présentation ou création de leur carte « Signé Montbé ».

Les commerces participants sont tous ceux à jour de leur cotisation au 01/10/2026, à retrouver ici : <https://www.signemontbe.fr/activite7>

4. Dotations

Gains : 8 lots = 1 lot par jour + 1 à la fin de l'opération, reprenant donc la totalité des clients de ces 7 jours. 1 achat dans 1 commerce participant = 1 chance de gagner sans limitation du nombre de passage par jour.

Détail des lots :

Samedi 10 : 3 x 100€ cartes cadeaux Signé Montbé, liste disponible sur le site www.signemontbe.fr

Lundi : Ipad

Mardi : Machine à café De'Longhi

Mercredi : Console PS5 + jeu NBA

Jeudi : Fauteuil Époques et Styles

Vendredi : un an de coiffure d'une valeur de 600€

Samedi : Vélo Decathlon d'une valeur de 600€

Gros lot de la semaine : 250€ / mois. (3000€ de shopping carte Signé Montbé).

Les lots gagnés doivent être acceptés comme tels et ne peuvent être ni remboursés, ni échangés ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

Lot à retirer dans les deux semaines suivant la date de mise à disposition.

5. Dépôt légal

Le règlement de ce jeu a été déposé chez Maître Nathalie TUAILLON, Huissier de Justice domicilié 1B rue Gaston Prétot, GREEN PARK – 25200 MONTBELIARD et peut être adressé à toute personne en faisant la demande écrite.

6. Litige et responsabilité

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

7. Propriété et utilisation des données

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif communiquées par les participants feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, la société organisatrice pourra être amenée à réutiliser ces informations ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales.